

HF1479
.P73
I514
QUEEN
c.2

Avril 1992

CONSULTATIONS SUR LA PROSPÉRITÉ

Secteur de l'équipement
industriel et électrique

Contribution à



L'INITIATIVE DE LA PROSPÉRITÉ

Le présent rapport a été rédigé par un groupe consultatif du secteur privé à la demande de l'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, à titre de contribution à l'Initiative de la prospérité. Il fait partie d'une série de rapports présentant les conclusions et les recommandations découlant des consultations intensives menées sur la compétitivité et les défis à relever pour les principaux secteurs industriels du Canada.

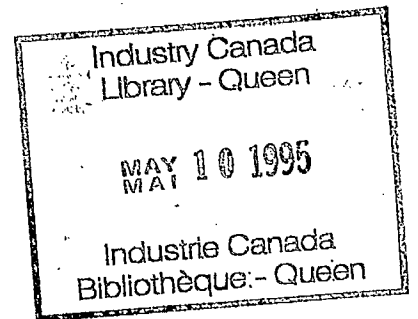


Contribution à l'INITIATIVE PROSPÉRITÉ

HF
1479
.P73
I514
Queen
c. 2

INITIATIVE DE LA PROSPÉRITÉ

Rapport
du
secteur de l'équipement
industriel et électrique



Avril 1992

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	i
Partie I : Introduction	1
Partie II : Rôle de premier plan et responsabilités de l'industrie	4
A. Ressources humaines et formation	4
B. Technologie	10
C. Commerce	15
Partie III : Rôle et responsabilité du gouvernement	20
Partie IV : Rôle de premier plan des associations	22
Partie V : Consensus national	24
Partie VI : Constatations et recommandations	26
Annexe	
A. Constatations et recommandations détaillées	

SOMMAIRE

En novembre 1991, l'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, invitait l'Association des manufacturiers de machines et d'équipement du Canada (AMMEC) et l'Association des manufacturiers d'équipement électrique et électronique du Canada (AMEEEC) à préparer, dans le cadre de l'Initiative de la prospérité lancée par le gouvernement, un rapport sur le secteur de l'équipement industriel et électrique. Ce rapport demandé par le ministre Wilson est le fruit de consultations menées auprès des associations de ce secteur.

L'industrie canadienne et la politique officielle ont un rôle de premier plan à jouer pour favoriser l'essor économique du pays. Telles sont les prémisses qui ont alimenté les discussions des représentants du secteur sur les trois grandes questions suivantes : les ressources humaines, la technologie et le commerce.

Dans le domaine des ressources humaines, des associations ont déjà pris certaines initiatives, mais il faut accorder encore plus d'importance à la formation et au perfectionnement de la main-d'œuvre. Les mentalités devront changer, et l'engagement de tous est essentiel.

En matière de technologie, les chefs d'entreprises de propriété canadienne et étrangère doivent reconnaître l'importance de stimuler la R-D au Canada et prendre les devants.

L'industrie ne peut prospérer sans le commerce. La nature du commerce au pays ayant d'importantes répercussions sur la compétitivité des entreprises, il faut faire disparaître des anomalies structurelles comme les obstacles au commerce interprovincial. Sur la scène internationale, l'industrie doit chercher davantage à devancer la concurrence sur les marchés étrangers, notamment en obtenant des mandats de production.

Le gouvernement a pour rôle d'instaurer le climat approprié et de faire naître un sentiment d'urgence nationale. Les associations peuvent aussi aider, mais il leur manque souvent les ressources nécessaires.

La création d'un organisme, présidé par le Premier ministre, favorisera une action commune et l'établissement d'objectifs en vue d'accroître la compétitivité du pays.

Dans l'ensemble, le secteur s'est entendu pour :

- * collaborer à une action commune et soutenue face aux grandes questions d'intérêt pour le secteur;
- * recommander que le Premier ministre crée un conseil national en vue d'accroître la compétitivité canadienne;
- * recommander que l'on demande au secteur de déléguer un représentant à ce conseil.

PARTIE I

Introduction

En novembre 1991, l'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, invitait l'Association des manufacturiers de machines et d'équipement du Canada (AMMEC) et l'Association des manufacturiers d'équipement électrique et électronique du Canada (AMEEEC) à préparer, dans le cadre de l'Initiative de la prospérité lancée par le gouvernement, un rapport sur le secteur de l'équipement industriel et électrique. Ce rapport demandé par le ministre Wilson est le fruit de consultations menées auprès des associations du secteur.

Le secteur de l'équipement industriel et électrique n'est pas un groupe homogène d'entreprises ou d'associations industrielles. Il compte plusieurs regroupements créés au fil des ans entre diverses industries pour s'appuyer mutuellement. C'est pourquoi le secteur, au sens où l'entend ISTC, ne compte pas les alliés naturels d'un grand nombre d'associations. Il n'est donc pas étonnant que, dans le cadre de l'Initiative de la prospérité, beaucoup d'associations se rencontrent pour la première fois. Ce rapprochement se révélera sûrement bénéfique un jour, mais la nouveauté des rapports n'a pas permis au gouvernement d'obtenir la réponse escomptée.

Dès le départ, il importe de définir le raisonnement qui sous-tend la préparation de ce rapport sur ce secteur canadien. C'est David Vice, vice-président de Northern Telecom Inc., qui, au cours de son mandat à la

présidence de l'Association des manufacturiers canadiens (AMC), en a le mieux défini les buts à long terme. A l'assemblée annuelle de l'AMC en 1989, il a rendu public un rapport intitulé *Bâtir une économie agressive : oser relever le défi de la concurrence*. En définissant l'économie agressive, le rapport de l'AMC fait valoir les points suivants :

« Les ressources des économies agressives soutiennent un objectif central : améliorer la capacité des travailleurs et des industries à être concurrentiels à l'échelle internationale, c'est-à-dire concurrencer la qualité, la productivité, l'innovation et les délais d'exécution. Une économie agressive repose sur quatre fondements : les efforts du milieu des affaires, une main-d'œuvre hautement qualifiée, une application efficace de la nouvelle technologie, et des politiques gouvernementales qui favorisent un rendement concurrentiel. »

Pour faire d'une telle économie une réalité, il faut remplir les conditions suivantes :

- a) l'industrie canadienne doit être dynamique et jouer un rôle de premier plan
- b) Les pouvoirs publics au Canada doivent créer un climat favorable à l'essor d'une telle économie.

Comme le résumait un des membres du secteur, « ...pour que le pays soit prospère, tous doivent viser la réussite. Le succès... c'est la clé. »

Dans la lettre qu'il adressait aux associations pour décrire l'envergure des activités de l'Initiative de la prospérité, le ministre Wilson exhortait les secteurs à prendre des mesures pour assurer la compétitivité de l'industrie canadienne d'ici cinq à dix ans. C'est beaucoup trop long. Il semblerait maintenant que deux ans à peine suffisent à la rationalisation de toute une

industrie. Si une industrie ne peut devenir compétitive en deux ans, il y aura fort probablement des fermetures d'usines d'ici la fin de la décennie.

PARTIE II

RÔLE DE PREMIER PLAN ET RESPONSABILITÉS DE L'INDUSTRIE

A. Ressources humaines et formation

Un article paru dans la *Revue trimestrielle du marché du travail et de la productivité*, décrit brièvement les enjeux.

« L'éducation et la formation sont devenues un enjeu clé, le principal pour certains, du débat sur la restructuration de l'économie. On reconnaît de plus en plus qu'une population active bien formée et instruite est un pilier essentiel de la solidité d'une économie. Caractérisée par l'intensité de la concurrence mondiale et une restructuration massive des économies, la conjoncture économique actuelle accorde une importance croissante à la capacité des entreprises et des travailleurs de s'adapter rapidement au changement. Cette capacité, elle, est liée directement à la qualité des travailleurs, car le recyclage est plus facile lorsque les travailleurs possèdent déjà de solides connaissances de base et qu'ils ont fait des études. De plus, l'évolution technique rapide hausse constamment le niveau moyen des connaissances spécialisées des emplois, ce qui oblige les travailleurs à actualiser constamment leurs connaissances spécialisées. »

Au nombre des points forts du Canada dans le domaine des ressources humaines, citons l'importance des budgets consacrés à l'enseignement, le nombre d'inscriptions dans les institutions postsecondaires et le taux de scolarisation élevé. Par contre, il existe certaines lacunes, notamment :

- * un pourcentage étonnamment élevé d'adultes au Canada ne savent pas suffisamment lire pour répondre à la plupart des exigences de la vie de tous les jours
- * le taux de décrochage scolaire au secondaire est à la hausse et soulève des inquiétudes
- * les programmes de génie et de sciences suscitent peu d'intérêt au niveau postsecondaire

- * comparativement à ses principaux partenaires commerciaux, le secteur privé au Canada offre moins de services de formation
- * les programmes publics relatifs au marché du travail sont moins axés sur la formation.

Il est évident que les pouvoirs publics, le patronat et les syndicats doivent collaborer afin que l'enseignement et la formation puissent répondre aux besoins de l'industrie canadienne au cours du XXI^e siècle.

L'industrie, a-t-on dit, a manqué à sa responsabilité d'offrir une formation à la main-d'œuvre, et doit créer une culture de la formation. D'autres jettent le blâme de la piètre performance des activités de formation dans le secteur de l'équipement industriel et électrique sur la présence de nombreuses entreprises de propriété étrangère et la prédominance de petites et moyennes entreprises (PME). Ce dernier point est certes des plus importants, et il se peut en fait que l'État et les établissements d'enseignement n'y accordent pas suffisamment d'importance. Dans certains cas, heureusement, des chefs d'entreprises de propriété étrangère ont réussi à obtenir des mandats de production pour le Canada. Ces entreprises ont adopté des procédés de fabrication modernes et reconnu l'importance de la formation et du perfectionnement de la main-d'œuvre lors de la rationalisation de leurs activités.

Par contre, il semblerait y avoir maintenant un exode des cadres canadiens qui dirigeaient les filiales canadiennes d'entreprises étrangères, ce qui est fort regrettable et explique peut-être les critiques précitées. Tous ceux qui jettent le blâme carrément sur la direction des entreprises ont

raison jusqu'à un certain point, car plusieurs d'entre elles préfèrent « voler » du personnel qualifié plutôt que de lui offrir une formation. Ce sont souvent ces mêmes entreprises qui souffrent, au niveau de la direction, d'un malaise qui se répercute sur d'autres aspects de leurs activités. Dans ces cas malheureux, il faudrait accorder la priorité à la formation des cadres : sinon, toute l'entreprise est probablement en danger!

Par contre, il y a de bons exemples de collaboration intersectorielle pour améliorer la formation de la main-d'œuvre. Les secteurs de l'électricité et de l'électronique, par exemple, ont créé le Conseil sectoriel de formation professionnelle, dirigé par le patronat et les syndicats. Un fonds de formation a été créé, auquel le gouvernement fédéral, les provinces, les employeurs et les travailleurs contribuent à parts égales, afin d'appuyer la formation dans une usine à la suite d'une décision d'un comité paritaire. Actuellement, plus d'une vingtaine d'usines participent à ce programme et plus de 7 000 travailleurs reçoivent une formation. Visiblement, il serait utile d'étendre ce programme partout en Ontario et la création d'un tel programme au Québec est bien avancée. Jusqu'à présent, les activités du Conseil sectoriel de formation professionnelle n'ont porté que sur le perfectionnement de la main-d'œuvre actuelle. Comme le personnel qualifié de la population active vieillit et devra être remplacé, le Conseil sectoriel de formation professionnelle veille à la mise au point d'un programme d'apprentissage.

Les initiatives de formation du secteur de l'électricité et de l'électronique ont été citées en exemple, mais d'autres projets méritent

d'être soulignés. La Canadian Tooling Manufacturers Association (CTMA) a prévu une formation normalisée en milieu de travail, applicable à tous les apprentis outilleurs-ajusteurs, mouleurs, modelers et machinistes de machines-outils de l'Ontario. Des négociations sont en cours avec le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage dans le but d'appliquer les mêmes normes de formation en milieu de travail ailleurs au Canada. En outre, l'on est à préparer, pour les métiers précités, un programme d'enseignement théorique qui sera offert en salle de classe partout dans la province. Par l'entremise du Comité consultatif provincial (CCP) et en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario, la CTMA est à élaborer un programme d'études de base pour tous ces métiers. De plus, cette association a établi, en collaboration avec Emploi et Immigration Canada et d'autres parties intéressées, un comité du Service national d'aide à l'adaptation de l'industrie pour l'industrie de l'outillage et de l'usinage afin d'étudier les besoins de l'industrie en matière de planification et de perfectionnement des ressources humaines.

Le secteur du plastique aussi s'intéresse beaucoup à la formation. La Société des industries du plastique du Canada offre actuellement un programme d'apprentissage appuyé financièrement par le ministère de la Formation professionnelle de l'Ontario et Emploi et Immigration Canada. Le programme aide les employeurs à fournir à leur main-d'œuvre une formation en milieu de travail et en salle de classe. Environ 200 personnes reçoivent actuellement une formation dans le cadre de ce programme. Celui-ci représente une première étape en vue de la création du Centre canadien de formation pour la transformation du plastique, établissement permanent

qu'exploitera l'industrie et qui ouvrira ses portes à l'automne 1992. L'industrie du plastique reconnaît toutefois que de tels établissements de formation ne sont pas la réponse à tous les problèmes. Le secteur manufacturier en général doit relever un défi d'envergure, soit inciter les jeunes à y faire carrière. A cette fin, la Société des industries du plastique du Canada dirige une initiative visant à faire inscrire l'étude du plastique au programme scolaire en 7^e, 8^e et 9^e années.

Les besoins sont grands : d'innombrables études le démontrent clairement, dont deux en particulier analysent la situation du secteur de l'équipement industriel en Ontario et en Colombie-Britannique. Ces deux études, réalisées par l'AMMEC avec l'appui des provinces, démontrent clairement les raisons et l'envergure de la pénurie de main-d'œuvre spécialisée. (Pour obtenir des exemplaires de ces études, veuillez vous adresser à l'AMMEC.)

A part ces quelques exemples qui méritent d'être soulignés, il y a peu d'activités de formation et de perfectionnement de la main-d'œuvre au Canada. Pour une raison ou pour une autre, comparativement à la situation dans d'autres pays, l'industrie canadienne n'assume pas le rôle de premier plan qu'elle devrait jouer au niveau de la formation. Il faut que la situation change, du tout au tout et sans tarder. Tous devront participer au processus, d'une façon ou d'une autre.

Il faut que les mentalités changent. L'employeur doit considérer la formation comme un investissement primordial pour l'avenir de son industrie et de son entreprise, et reconnaître qu'une main-d'œuvre spécialisée et

compétente représente une ressource et un avantage qui font de ce pays un lieu où il fait bon vivre et faire affaire.

Plusieurs pays reconnaissent depuis de nombreuses années déjà l'importance économique et sociale d'investir dans l'enseignement et ont créé l'infrastructure nécessaire pour instruire et assurer le perfectionnement professionnel de la population. La plupart des riches pays industrialisés consacrent aussi une part croissante de leurs ressources à des activités visant à améliorer les conditions de vie, comme les soins de santé et d'autres services sociaux. Plus le revenu disponible des particuliers augmente, plus la demande de services de loisirs et de divertissement s'accroît, donnant ainsi naissance à d'autres activités qui contribuent à la qualité de la vie des gens et à l'essor des industries de services.

Le secteur des services est tributaire des autres secteurs qui assurent la richesse d'un pays. Il ne produit pas de richesse, mais il en profite. Il faut insister pour que ce message soit bien compris afin de mesurer l'importance des secteurs qui font la richesse d'un pays, comme celui de la fabrication, et de veiller à leur essor. Soulignons également, en se fondant sur la réalité au Canada et d'autres pays industriels, qu'il est vital pour la croissance économique du pays d'assurer l'application des sciences et de la technologie dans les entreprises établies de l'industrie primaire et de l'industrie manufacturière ainsi que dans les nouvelles industries qui proposent produits et services sur le marché. L'essor du secteur des services, notamment le sous-secteur des services personnels et sociaux, de

même que la création d'emplois et la qualité de vie au Canada dépendent en grande partie des revenus tirés du commerce de tels produits et services.

C'est pourquoi il est essentiel de travailler ensemble, sans tarder et de façon systématique, à améliorer la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre. Sinon, le Canada manquera de ressources et ne pourra répondre aux besoins, et la répartition des coûts et des responsabilités sera inéquitable. Tout comme les anciennes méthodes de gestion, les filiales canadiennes d'entreprises étrangères posent problème. Il faut être attentif aux besoins des industries qui sont à l'origine de la richesse du pays, non seulement en matière d'enseignement et de formation, car la prospérité du secteur des services et la création d'emplois passent par une infrastructure viable de fabrication et de transformation.

B. Technologie

Les cadres de l'industrie canadienne sont responsables du rendement du Canada au niveau de la R-D industrielle!

On évoque souvent le fort pourcentage d'entreprises de propriété étrangère dans l'industrie canadienne pour expliquer le bilan médiocre du Canada à ce chapitre. En effet, la rationalisation de l'industrie, la baisse des responsabilités des cadres locaux et la gestion étrangère d'un plus grand nombre d'entreprises établies au Canada peuvent justifier une telle affirmation. Tout porte à croire que le bilan de fin d'année et non les

enjeux à long terme, comme la formation et la R-D, est au premier plan des préoccupations et des intérêts courants.

Si les cadres de l'industrie canadienne ne réussissent pas à obtenir des mandats de production et le droit d'effectuer au Canada la R-D qui en découle, non seulement l'avenir de ces industries est en danger, mais le bilan du Canada au niveau de la R-D demeurera relativement faible. L'infrastructure manufacturière canadienne appartient en grande partie à des intérêts étrangers : c'est là une réalité qu'il faut reconnaître. Ainsi, pour stimuler la R-D au pays, il faut encourager les filiales canadiennes d'entreprises étrangères à y effectuer davantage de R-D et à en tirer profit dans le cadre de leurs activités au Canada. Rien ne sert de désespérer de la performance canadienne et compter uniquement sur une partie seulement de l'infrastructure manufacturière au pays pour corriger le problème. Les entreprises « canadiennes » doivent bien entendu faire davantage, tout comme les filiales d'entreprises étrangères en activité au Canada. Il faut admettre cette réalité et en tenir compte, sinon les programmes publics visant à promouvoir la R-D industrielle sont voués à l'échec.

Par le passé, les ministères dépensaient les trois quarts des crédits fédéraux accordés aux sciences et à la technologie. Ces fonds finançaient en grande partie la R-D menée dans les laboratoires de l'État. Or, les travaux de ces organismes ne visent pas toujours des buts précis et ne remplacent pas la R-D industrielle. Pour assurer le succès du programme de R-D industrielle au Canada, l'industrie doit y jouer un rôle de premier plan

et le gouvernement devrait réorienter ses efforts de façon à appuyer et à compléter ces programmes.

Contrairement à la situation dans d'autres pays, le secteur industriel au Canada est dominé par les PME. Pour financer les activités de R-D, il faut généralement trouver du capital-risque pour mettre au point le produit et le lancer avec succès sur le marché. En 1991, le Conseil des sciences du Canada a produit un document de travail utile sur le rôle du capital-risque dans la création d'entreprises à la fine pointe de la technologie au Canada. Le rôle du gouvernement dans ce domaine ne fait peut-être pas l'unanimité, mais il importe quand même d'ouvrir la discussion entre le gouvernement et le secteur sur le rôle important du capital-risque dans l'industrie canadienne.

L'industrie canadienne considère toujours le crédit d'impôt comme le moyen le plus valable et indiqué pour le gouvernement de financer la R-D industrielle au Canada. Dans son récent budget, le gouvernement canadien a indiqué qu'il avait l'intention de modifier la réglementation afin de tirer le meilleur parti des crédits d'impôt consentis pour la R-D. L'industrie est heureuse de cette initiative et continuera de collaborer avec les ministères des Finances et du Revenu pour assurer la réussite de ce projet.

Toutefois, il faut reconnaître que les crédits d'impôt pour la R-D posent malheureusement énormément de difficultés aux PME. Or, les PME sont sources d'innovation, de vitalité et de création d'emplois. Les problèmes découlent de difficultés d'interprétation de la loi, de formalités administratives et

de difficultés financières. Des efforts sont consentis de part et d'autre pour clarifier le texte et l'interprétation de la loi ainsi que les procédures de vérification. Encore faut-il régler le grand problème du financement. En effet, comment les PME pourraient-elles mettre de côté de l'argent ou accumuler des fonds pour lancer un projet de R-D ou, ce qui est tout aussi important, continuer de financer les travaux en cours en période de compressions budgétaires?

Les PME ont donc besoin d'une forme quelconque de régime enregistré d'épargne-impôt pour la R-D, ainsi que d'un régime de report d'impôt pour la R-D. L'AMMEC a déjà avancé ces deux solutions.

Inutile de s'attendre à ce que les PME canadiennes entreprennent elles-mêmes la recherche fondamentale à long terme ou des travaux qui lui permettraient de réaliser des percées technologiques s'il n'y a pas une masse critique de R-D industrielle au Canada. C'est pourquoi l'aide consentie à la R-D industrielle devrait porter principalement sur le développement de nouveaux produits. De plus, l'industrie pourrait participer davantage aux nombreux travaux menés dans les universités et les laboratoires de l'État. Les gouvernements devraient appuyer les consortiums ou les regroupements industriels disposés à collaborer pleinement aux travaux à long terme des chefs de file de la recherche universitaire. Actuellement, on se fie beaucoup aux universités pour qu'elles établissent des relations avec l'industrie, mais elles n'y réussiront pas sans aide.

L'infrastructure de R-D au Canada étant relativement peu développée par rapport à celle d'autres pays, la mise au point des techniques de pointe dont l'industrie a besoin ne peut se faire ici. Il faut donc suivre l'exemple d'autres pays et adapter des technologies développées ailleurs. Les services commerciaux des ambassades du Canada à travers le monde peuvent jouer un rôle vital en établissant un « réseau d'information » pour aider l'industrie canadienne à trouver des technologies étrangères appropriées. Les entreprises canadiennes doivent toutefois être suffisamment avancées sur le plan technique pour pouvoir choisir, adopter et appliquer la technologie étrangère en question : c'est encore un énorme problème pour plusieurs d'entre elles!

Aux États-Unis, les mégaprojets militaires ont contribué à l'essor technologique, ce qui a fait l'envie de notre industrie. La demande mondiale est en train d'évoluer; le domaine de l'environnement, que beaucoup considèrent comme une occasion, en est un exemple. Certains affirment qu'au lieu de considérer la nouvelle réglementation environnementale comme un fardeau et une dépense, l'industrie devrait profiter de l'occasion pour relever le défi et devancer la concurrence dans ce domaine.

Les représentants du secteur de l'équipement industriel et électrique ont abordé cette question, non pas à fond à cause du manque de temps, mais plutôt dans la perspective précitée. Leur commentaires étaient pour le moins surprenants, empreints d'hésitations et de prudence et loin d'être optimistes; selon eux, l'environnement ne vend pas, mais ce sont plutôt le prix et la qualité, entre autres, qui vendent. Le sujet semble difficile à

saisir et les conclusions ne sont pas évidentes. (Le groupe ayant eu de la difficulté à aborder cette question, il vaut sans doute la peine de l'étudier plus à fond. Beaucoup d'autres pays ont le même problème et le Canada pourrait être le premier à amorcer la discussion.) Certains représentants de l'industrie étaient d'avis que d'autres domaines « exotiques », comme ceux des énergies de remplacement, de l'efficacité énergétique, du contrôle de la qualité totale, pourraient être plus rentables.

C. Commerce

En raison de la mondialisation et de l'ouverture des marchés, il est entendu que le secteur de l'équipement industriel et électrique ne peut prospérer sans le commerce, intérieur et extérieur.

C.1 Commerce intérieur

Les centaines d'obstacles au commerce interprovincial qui, selon des chiffres de l'Association des manufacturiers canadiens, touchent de 10 p. 100 à 15 p. 100 de la production intérieure brute, représentent la principale préoccupation de ce secteur. Pour être compétitif à l'étranger, il faut d'abord l'être chez soi. Or, les difficultés structurelles créées par les pouvoirs publics compromettent sérieusement la compétitivité de l'industrie canadienne.

Les pouvoirs publics réalisent peut-être maintenant l'ampleur du problème, mais ils agissent trop lentement prendre les mesures qui s'imposent.

Si l'ordre mondial peut évoluer aussi rapidement que l'ont prouvé les récents événements, il est difficile de comprendre pourquoi le Canada accuse un tel retard et pourquoi la population canadienne doit attendre jusqu'en 1995, comme le laisse entendre le document de travail *La compétitivité mène à la prospérité*, pour profiter d'un marché intégré et unifié.

Un marché économique unifié contribuera à l'efficacité et à la rentabilité de l'assise industrielle ainsi qu'à la spécialisation et à la productivité des entreprises. De plus, il incitera les entreprises canadiennes à livrer une plus rude concurrence, au Canada comme à l'étranger, et à accroître ainsi la compétitivité et les exportations canadiennes. La libéralisation du commerce international force le Canada à être plus compétitif, et c'est pourquoi l'élimination rapide de tous les obstacles au commerce interprovincial demeure un des buts les plus importants et les plus pressants.

C.2 Commerce extérieur

L'industrie doit aussi livrer une lutte acharnée sur le marché extérieur. Les chefs d'entreprises canadiennes de propriété étrangère doivent se battre pour survivre. C'est à eux qu'il incombe de prouver qu'il est avantageux de faire affaire au Canada et se tailler une place de choix sur le marché.

Pour être compétitive sur le marché mondial, un milieu sans cesse changeant, l'industrie manufacturière du Canada doit trouver des créneaux lucratifs et répondre efficacement aux besoins. Il incombe aux pouvoirs publics de fournir à l'industrie canadienne un contexte -- réglementaire, commercial

et financier -- afin que les produits de pointe fabriqués au pays puissent devancer la concurrence mondiale. Pour leur part, les cadres canadiens doivent élaborer des stratégies pour vendre leurs produits et offrir un excellent service en tout temps en faisant appel aux meilleures méthodes et techniques possibles pour maintenir leur avantage compétitif.

Toute entreprise désireuse de prendre de l'expansion doit détenir un mandat de production nord-américain ou mondial. Le marché canadien n'est tout simplement pas assez grand. Pour profiter des exportations, les entreprises ne peuvent agir seules. Les industries doivent amorcer une action commune. La réussite ne peut plus être le fruit d'efforts individuels déployés pour réaliser des objectifs à court terme : elle repose plutôt sur un effort commun.

C'est pourquoi les secteurs privé et public doivent adopter une stratégie axée sur les regroupements industriels. Afin de relever le défi de la concurrence internationale, les entreprises doivent favoriser l'intégration, le regroupement et une action commune. Les consortiums d'exportation sont aussi un bon moyen de s'implanter sur de nouveaux marchés, car ils permettent à l'industrie canadienne de déposer des soumissions dans le cadre de grands projets d'exportation complexes, ce qui n'est pas à la portée d'une entreprise qui agit seule. En profitant ainsi de la diversification et des économies d'échelle, l'industrie peut tirer le meilleur parti de ses ressources de commercialisation et de gestion. Les consortiums peuvent certes regrouper des filiales de multinationales et des entreprises

canadiennes, mais sur la scène internationale, ils font partie de « l'Équipe Canada ».

L'accès aux marchés étrangers n'est toutefois pas, à lui seul, une garantie de succès. Le Canada n'étant pas compétitif dans le domaine du financement des exportations (en effet, dans certains pays, il est possible d'obtenir un tel financement à des conditions très avantageuses), sa capacité de conclure des marchés dans le cadre des grands projets internationaux se trouve dangereusement compromise, particulièrement dans les pays en développement.

Certaines entreprises canadiennes ont fort bien réussi sur la scène internationale, à la fois seules et comme membres de consortiums. Depuis quelques années, toutefois, des entreprises canadiennes se heurtent de plus en plus à un nouvel obstacle à l'étranger. La faible disponibilité de financement à l'exportation bon marché empêche même certaines entreprises canadiennes de répondre aux appels d'offres à l'étranger. Incapables de profiter des mêmes conditions de financement que les entreprises d'autres pays de l'OCDE, les entreprises canadiennes sont par le fait même exclues de ces marchés qui pourraient être fort lucratifs. Les entreprises canadiennes ne peuvent profiter des retombées de ces grands projets stratégiques uniquement en raison de l'absence de financement disponible pour les exportations.

En outre, les banques à charte du Canada ne sont pas compétitives, ou ne semblent pas intéressées à financer les exportations. Au contraire, en

Allemagne et en Autriche, par exemple, les banques collaborent beaucoup aux activités des exportateurs, surtout parce que les banques et le gouvernement fédéral de ces pays partagent le risque d'un tel financement. Il y a aussi une différence manifeste au niveau des mentalités, car les banques commerciales canadiennes ne semblent pas avoir de culture marchande. Le gouvernement du Canada ou la Banque du Canada devront veiller à corriger ces lacunes.

Bref, les exportations présentent des avantages considérables pour le Canada, car elles peuvent accroître les revenus, les possibilités d'emploi et les compétences de la main-d'œuvre.

PARTIE III

RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

Pour l'industrie, le gouvernement doit d'abord et avant tout créer un climat qui favorisera la compétitivité du Canada sur la scène mondiale, notamment prendre les moyens nécessaires pour stimuler l'industrie.

Ces deux dernières années, la plupart des entreprises canadiennes ont complètement rationalisé leurs activités pour demeurer concurrentielles sur la scène internationale. Pour assurer la compétitivité du pays, il est impératif que les gouvernements amorcent une restructuration semblable. En fait, le Canada est nettement administré à outrance. Les compétences des ministères fédéraux et provinciaux se recoupent souvent, ce qui est inefficace et souvent improductif. Les pouvoirs publics peuvent devenir compétitifs à plus d'un titre. Pour venir en aide à l'industrie, ils peuvent parvenir à une entente et appliquer des normes nationales dans des domaines comme l'enseignement et la formation, l'environnement et l'efficacité énergétique. Il importe de fixer des normes nationales, en consultation avec l'industrie et d'autres parties intéressées.

Les pouvoirs publics au Canada doivent accorder la priorité à l'élimination des obstacles au commerce interprovincial, sinon l'industrie canadienne ne pourra obtenir de mandat de production mondiale, aller de l'avant et devenir concurrentielle. L'économie mondiale évolue tellement rapidement qu'il faut agir avant 1995.

Dans sa récente étude sur la compétitivité canadienne, Michael Porter insiste qu'il faut encourager les regroupements industriels au Canada. En consultation avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et fédéral devraient collaborer à la mise en œuvre d'une telle politique nationale.

Les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle de premier plan sur l'opinion publique à l'égard de la compétitivité nationale. En temps de guerre, les gouvernements réussissent très bien à persuader les gens que « leur pays a besoin d'eux ». La rivalité économique mondiale semble avoir remplacé le conflit armé. Les gouvernements peuvent jouer un rôle important en incitant l'ensemble de la population à faire leur part pour un « Canada compétitif ». Il faut insister sur les valeurs non seulement de l'éducation, mais de la formation en sciences et en technologie, et donner naissance à un sentiment d'urgence nationale.

PARTIE IV

RÔLE DE PREMIER PLAN DES ASSOCIATIONS

Michael Porter et le ministre Wilson ont tous deux affirmé que les associations industrielles du Canada devraient jouer un plus grand rôle au nom de leur industrie. Les associations sont d'accord!

Tous s'entendent peut-être en principe, mais il ne faut pas se leurrer : il est difficile de passer de l'idée à la réalité. A quelques exceptions près, l'on retrouve surtout au Canada des petites associations dont les ressources financières et humaines sont insuffisantes et le champ d'action limité.

Plus ils rationalisent leurs activités et réduisent leurs dépenses de programmes, plus les gouvernements comptent sur les associations et s'attendent à ce qu'elles assument davantage de responsabilités, fournissent plus de solutions et participent davantage à la formulation de politiques à long terme. Il y va de l'intérêt de l'industrie. Comment relever le défi? Où trouver les ressources? Les associations pourront-elles vraiment parler au nom des entreprises qu'elles représentent?

Habituellement, les entreprises adhèrent à des associations pour des raisons bien précises et pratiques : elles ont besoin d'une aide en commercialisation ou encore recherchent une protection quelconque, une solution à un problème ou de l'information. Ce n'est que plus tard, le cas échéant, qu'elles commencent à apprécier les principaux avantages à long terme d'être membres. C'est pourquoi elles donnent leur appui à des

associations verticales, mais les raisons mêmes qui justifient l'existence des telles associations empêchent souvent ces dernières de prendre de l'expansion, de trouver d'autres sources de financement et d'élargir leur champ d'action. Leur mission consiste à répondre aux besoins immédiats de leurs membres. Le long terme étant moins prioritaire, ces associations manquent généralement de dynamisme en se portant à la défense de leurs membres.

Le secteur de l'équipement industriel, par exemple, est très morcelé et tout porte à croire qu'il serait important de former ou de créer une association cadre qui reconnaîtrait clairement ses intérêts verticaux tout en disposant des ressources nécessaires pour faire face aux grands enjeux à long terme (horizontaux). Le dilemme, c'est qu'il en découle des dépenses supplémentaires, ce qui est plutôt contre-indiqué lorsqu'on préconise une réorganisation! De toute façon, la plupart des associations du secteur de l'équipement industriel et électrique sont conscientes du problème et du besoin, et sont prêtes à chercher une solution.

Le gouvernement en viendra peut-être à la conclusion qu'il aurait intérêt à fournir un appui quelconque afin de faire avancer ce dossier dans certains secteurs d'activité.

PARTIE V

CONSENSUS NATIONAL

Depuis quelques années, dans les pays prospères à vocation technologique, les secteurs privé et public ont de toute évidence pris les moyens de parvenir à un consensus sur les priorités nationales. C'est dans ce but que le premier ministre Brian Mulroney a créé en 1987 le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie (CCNST).

La création du Conseil a suscité beaucoup d'enthousiasme et d'appui dans les milieux de la R-D industrielle. Dans son premier rapport présenté au Premier ministre en décembre 1987, le Comité établit les principes qui devraient permettre d'en arriver à une action commune dans le secteur des sciences et de la technologie au Canada, soit :

- * les gouvernements, l'industrie, les syndicats et les milieux de l'enseignement doivent se faire mutuellement confiance
- * les chefs de file au pays doivent avoir une vision claire d'une économie canadienne compétitive et à la fine pointe de la technologie
- * les priorités nationales en sciences et en technologie doivent souscrire aux intérêts de l'industrie
- * tous les organismes importants et pertinents des gouvernements provinciaux et fédéral doivent participer pleinement à l'effort
- * les échelons les plus élevés de l'industrie et des gouvernements doivent participer.

L'enthousiasme initial que le Conseil a soulevé dans l'industrie s'est toutefois évanoui en grande partie.

Il faudrait étendre le mécanisme proposé par le Conseil, et chercher à dégager un consensus sur les priorités nationales. Le Conseil devrait avoir le mandat d'agir plutôt que de conseiller.

C'est pourquoi nous incitons le gouvernement à donner plus d'ampleur au mécanisme proposé par le Conseil de façon à tenir compte de la nécessité de changer les mentalités et d'accorder l'importance qui lui revient au défi de la compétitivité.

Le Premier ministre devrait créer et présider un conseil permanent national dans le but d'accroître la compétitivité canadienne. Celui-ci aurait le mandat de fixer des objectifs pour toutes les parties désirant contribuer à la compétitivité du pays et aurait les pouvoirs nécessaires pour instaurer le changement. De plus, il serait composé de représentants des échelons supérieurs du gouvernement, de l'industrie, des syndicats, des milieux de l'enseignement, des institutions bancaires et d'autres parties intéressées.

Tous au Canada doivent participer à cette action commune dans le but précis de stimuler l'économie et de réussir.

PARTIE VI

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

L'Initiative de la prospérité a permis aux associations et aux organismes du secteur de l'équipement industriel et électrique de se rencontrer pour la première fois. Compte tenu de la production de ce secteur, il s'agit à première vue d'un secteur hétérogène qui produit de tout ou presque, entre autres : matériel agricole, matériel de transformation des aliments et d'emballage, ustensiles et appareils ménagers, machines commerciales, systèmes de production et de distribution d'électricité, matériel de réparation de navires, matériel d'exploitation des ressources et réacteurs nucléaires.

Lors de cette première rencontre, les participants ont vite réalisé qu'ils n'avaient pas le temps de discuter des questions propres à chacune des quelque 25 associations présentes. Ils ont donc demandé aux associations de continuer de s'occuper des questions propres à chacune et demandé que l'on n'aborde que les questions d'intérêt pour la majorité dans le cadre de l'Initiative de la prospérité.

Les questions abordées dans le document de travail du gouvernement, les discours du Ministre, les rapports Kodak, le rapport Porter et les dizaines d'études menées par les diverses associations étaient au cœur des discussions des représentants de ce secteur, ce qui n'est pas étonnant. Les délégués ont concentré leur attention sur les trois grandes questions qui avaient été retenue, soit les ressources humaines, le commerce et la

technologie. Deux autres sont venues s'y greffer, soit les associations et le consensus national.

Les discussions ont permis de dégager plusieurs constatations et recommandations précises, dont la liste figure à l'annexe A.

Constatations

Cinq grandes questions intéressent au plus haut point le secteur de l'équipement industriel et électrique, soit les ressources humaines, le commerce, la technologie, les associations et le consensus national. En raison de la diversité des intérêts dans ce secteur et du peu de temps disponible, les représentants du secteur n'ont pu formuler un plan d'action. Ils ont toutefois compris qu'ils devaient travailler collectivement à l'élaboration d'une solution au lieu d'agir chacun de leur côté sans coordonner leurs efforts. Il s'est donc dégagé un consensus.

Les organisations qui ont préparé et signé ce rapport, et dont la liste figure aux pages suivantes, s'entendent par les présentes pour :

- * collaborer à une action commune et soutenue face aux grandes questions d'intérêt pour le secteur;
- * recommander que le Premier ministre crée un conseil national en vue d'accroître la compétitivité canadienne;
- * recommander que l'on demande au secteur de déléguer un représentant à ce conseil.

M. Bill Adams
Electric Vehicle Association of Canada (EVAC)
33, rue Mann
OTTAWA (Ontario)
K1N 6N5

Wallace Read
Association canadienne de l'électricité
1, carré Westmount, bureau 1600
MONTRÉAL (Québec)
H3Z 2P9

Brian Fox
Société des industries du plastique du Canada (SIPC)
1262, chemin Don Mills, bureau 104
DON MILLS (Ontario)
M3B 2W7

Jack Cassidy
Société canadienne de manufacturiers de chaudières (SCMC)
3266, rue Douglas
BURLINGTON (Ontario)
L7N 1G9

Allan Trudelle
Association canadienne d'énergie fluide (ACEF)
51, chemin Worcester
REXDALE (Ontario)
M9W 4K2

Stan Wizorek
Canadian Heat Exchangers and Vessels Manufacturers Association (CHEVMA)
3160, avenue Steeles est, bureau 200
MARKHAM (Ontario)
L3R 4G9

Jim Clarke
Association canadienne des industries maritimes (ACIM)
C.P. 1429, succursale B
100, rue Sparks, bureau 801
OTTAWA (Ontario)
K1P 5R4

Les Payne
Canadian Tooling Manufacturers Association (CTMA)
1425, rue Bishop, unités 8-9
CAMBRIDGE (Ontario)
N1R 6J9

Jack W. Fraser
Association canadienne pour l'automatisation des bâtiments (ACAB)
1200, chemin de Montréal, M59
OTTAWA (Ontario)
K1A 0R6

John Webb
Groupe de propriétaires de CANDU
5775, rue Yonge, bureau N5C2
TORONTO (Ontario)
M2M M4W

Neil M. Hale
Canadian Battery Association (CBA)
1, rue Yonge, 14^e étage
TORONTO (Ontario)
M5E 1J9

L'honorable John Reid
Association nucléaire canadienne (ANC)
144, rue Front ouest, bureau 725
TORONTO (Ontario)
M5J 2L7

Brenden Kelly
Canadian Association of Pump Manufacturers (CAPM)
285, promenade Sheldon
CAMBRIDGE (Ontario)
N1T 1A6

Pierre Bourdage
Institut canadien de recherches en génie forestier (ICRGF)
143, Place Frontenac
POINTE-CLAIRE (Québec)
H9R 4Z7

Arnold Garlick
Association des manufacturiers de machines et d'équipement du Canada (AMMEC)
116, rue Albert, bureau 701
OTTAWA (Ontario)
K1P 5G3

Lee Shinkle
Newfoundland Ocean Industries Association (NOIA)
C.P. 44 Atlantic Place
215, rue Water, bureau 805
ST.-JOHN'S (Terre-Neuve)
A1C 6C9

Gerry Thompson
Petroleum Services Association of Canada (PSAC)
C.P. 1510
CALGARY (Alberta)
T2P 2L6

Brett Filson
Prairie Implement Manufacturers' Association (PIMA)
2135, rue Albert
REGINA (Saskatchewan)
S4P 2V1

Hannes Mueller
Speciality Valve Manufacturers' Institute (SVMI)
48-2400, promenade Lucknov
MISSISSAUGA (Ontario)
L5S 1T9

M. Norman Aspin
Association des manufacturiers d'équipement électrique et électronique du
Canada (AMEEEEC)
10, cour Carlson, bureau 500
REXDALE (Ontario)
M9W 6L2

M. Gordon MacNabb
Precarn Associates Inc.
30, chemin Colonnade
NEPEAN (Ontario)
K2E 7J6

ANNEXE A - CONSTATATIONS **ET RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES**

A. Ressources humaines :

1. Il faudrait accorder la priorité à la formation des cadres (page 6)
2. Il faut que les mentalités changent (page 8)
3. Il faut insister sur l'importance des secteurs qui font la richesse d'un pays (page 9)

B. Technologie :

4. Pour stimuler la R-D au pays, il faut encourager les filiales canadiennes d'entreprises étrangères à y effectuer davantage de R-D et à en tirer profit dans le cadre de leurs activités au Canada. (page 11)
5. Pour assurer le succès du programme de R-D industrielle au Canada, l'industrie doit y jouer un rôle de premier plan et le gouvernement devrait réorienter ses efforts de façon à appuyer et à compléter ces programmes. (page 12)
6. Il importe d'ouvrir la discussion entre le gouvernement et le secteur sur le rôle important du capital-risque dans l'industrie canadienne. (page 12)
7. L'industrie s'engage à continuer de collaborer avec les ministères des Finances et du Revenu en vue de la mise au point d'un excellent programme de crédits d'impôt à la R-D. (page 12)
8. L'industrie recommande une forme quelconque de régime enregistré d'épargne-impôt pour la R-D, ainsi qu'un régime de report d'impôt pour la R-D afin d'aider les PME. (page 13)
9. L'aide consentie à la R-D industrielle devrait porter principalement sur le développement de nouveaux produits. (page 13)
10. Les gouvernements devraient appuyer les consortiums ou les regroupements industriels disposés à collaborer pleinement aux travaux à long terme des chefs de file de la recherche universitaire. (page 14)
11. Les services commerciaux des ambassades du Canada pourraient aider l'industrie canadienne à trouver des technologies étrangères appropriées. (page 14)

C. Commerce :

12. Afin de favoriser la compétitivité, l'industrie recommande l'élimination rapide de tous les obstacles au commerce interprovincial. (page 16)
13. Les cadres canadiens d'entreprises appartenant à des intérêts étrangers doivent prouver qu'il est avantageux de faire affaire au Canada et se tailler une place de choix sur le marché. (pages 16-17)
14. Les cadres canadiens doivent élaborer des stratégies pour vendre leurs produits et offrir un excellent service. (page 17)
15. Les secteurs privé et public doivent adopter une stratégie axée sur les regroupements industriels. (page 17)
16. Il faudrait tirer le meilleur parti des consortiums d'exportation. (page 18)
17. Les pouvoirs publics devraient veiller à assurer la compétitivité du financement à l'exportation. (page 19)
18. L'État ou la Banque du Canada doivent orienter les banques commerciales canadiennes sur la voie d'une culture marchande. (page 19)

D. Rôle et responsabilité du gouvernement

19. Pour l'industrie, le gouvernement doit d'abord et avant tout créer un climat qui favorisera la compétitivité du Canada sur la scène mondiale. (page 20)
20. Il est impératif que les gouvernements rationalisent leurs activités. (page 20)
21. Pour venir en aide à l'industrie, les pouvoirs publics peuvent parvenir à une entente et appliquer des normes nationales dans des domaines comme l'enseignement et la formation, l'environnement et l'efficacité énergétique. Il importe de fixer des normes nationales, en consultation avec l'industrie et d'autres parties intéressées. (page 20)
22. Les pouvoirs publics au Canada doivent accorder la priorité à l'élimination des obstacles au commerce interprovincial. (page 20)
23. Il faut encourager les regroupements industriels au Canada. (page 21)

E. Rôle de premier plan des associations

24. Le gouvernement pourrait décider d'appuyer les initiatives d'associations de certains secteurs. Pour inciter les associations à

faire encore davantage, le gouvernement sera sans doute appelé à les encourager et à les aider à répondre aux besoins des secteurs public et privé. (page 22)

F. Consensus national

25. Le Premier ministre devrait créer et présider un conseil permanent national dans le but d'accroître la compétitivité canadienne. Celui-ci serait orienté vers l'action et chargé d'établir les priorités et les objectifs nationaux. (page 25)

